

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 juillet 2012

DCM N° 12-07-19

Objet : Attribution de subventions aux associations socioéducatives.

Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire

Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Dans le cadre de son programme de soutien à la vie associative, de développement de l'éducation populaire et d'amélioration du lien social, la municipalité a signé en 2009 une convention avec le Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire (C.O.J.E.P.) pour la mission qu'il développe sur le territoire au titre du Dispositif Local d'Accompagnement. En 2011, plus de 30 accompagnements ont été effectués au bénéfice des associations messines afin de faire face à des difficultés ponctuelles, d'envisager le développement de leur activité ou la création d'un emploi, ou encore de redéfinir leur projet associatif.

Le DLA sollicite la Ville de Metz pour une subvention de **10 000 €** sur un budget prévisionnel 2012 de 553 450 €, prévoyant le co-financement, entre autres, de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), de la Région Lorraine, des Fonds Européens et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Projet ZIA (*Zone d'Interférence Artistique*).

Le projet ZIA est porté par l'association *Faux Mouvement, Centre d'Art Contemporain*, qui propose de mener des actions d'éducation populaire, en direction des habitants (en particulier des jeunes) du territoire de Metz Nord-Patrotte. Son élaboration a été menée en lien étroit avec les structures socioculturelles du quartier. Seront proposées aux différents publics, des activités de sensibilisation et de pratique, par la présence, sur le terrain, de deux artistes, Gerson BETTENCOURT (photographie) et Jean-Christophe ROELENS (peinture), ainsi que par des visites accompagnées d'expositions et des rencontres autour de l'art contemporain.

Les activités se dérouleront sur le temps hors scolaire et sont programmées de la rentrée 2012 à l'été 2013 où une restitution sera organisée. Il est proposé d'accorder une subvention de **5 000 €** (cofinancement à parité du service Politique de la Ville et du service Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante) sur un budget total de 49 600 € prévoyant, entre autres, le soutien du Conseil Régional, du Conseil Général et de la DRAC.

Association Nouvelle Vie du Monde

L'association Nouvelle Vie du Monde a été créée le 22 mars 2011 et elle est composée d'une vingtaine de parents issus essentiellement de la tour des Marronniers sur les Hauts de Vallières. Son objectif principal est de devenir acteur de la vie sociale du quartier en participant et en organisant des animations diverses en direction des adultes et des jeunes. Une première action est proposée autour de la mise en place d'un atelier d'apprentissage du français, pour lequel un professeur de l'Université de Lorraine ainsi que ses étudiants sont déjà mobilisés bénévolement. La mise en œuvre de ce projet nécessite des locaux qui seront mis à disposition par l'association Vallières en Fête, le temps de trouver une solution durable sur ce secteur. Il est proposé d'accorder une subvention de **1 500 €** pour l'aide au fonctionnement et au démarrage de cette nouvelle structure.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT le soutien apporté aux initiatives favorisant l'animation des quartiers et la promotion des valeurs de partage et de solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'accorder les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :

- | | |
|--|----------|
| - Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire | 10 000 € |
| - Association Faux Mouvement, Centre d'art contemporain | 5 000 € |
| - Association Nouvelle Vie du Monde | 1 500 € |

La dépense totale s'élève à **16 500 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

AUTORISE :

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37

Absents : 18

Dont excusés : 18

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE